



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-811

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route.

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par la Société PARERA pour Bayeux Intercom sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues, à l'occasion de travaux de relevés d'affleurants sur les réseaux d'assainissement EU et EP,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 10 novembre 2025 au 10 février 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie ou en alternée manuelle du 10 novembre 2025 au 10 février 2026 :

> Avenues de la Reine Mathilde, Guillaume Le Conquérant, rues Reine Edith, Henri Beaucler, Toustain du Bec, Eustache de Boulogne, Gustave Flaubert, Duhamel, Ch. Peguy, Jean Cocteau, de Chjonice, J Monnet, Pierre Corneille et les squares, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Société PARERA

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le 04 novembre deux mil vingt-cing-

Pour le Maire et par délégation